



AR Prefecture PÉRIGORD-LIMOUSIN
02 Arrondissement de Nontron - 20220628-2022_4_12-DE
Reçu le 06/07/2022
Département de la Dordogne
Séance du 28 juin 2022

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
St Martin de Fressengeas

Etaient présent(e)s

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
10/06/2022

Mesdames : BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, FAUCHER Danielle, LAGARDE Bernadette, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 26
Pouvoirs : 8

Messieurs : AUGEIX Michel, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, DESSOLAS Frédéric, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FRANCOIS Philippe, GARNAUDIE Didier, GIBEAU Frédéric (suppléant de C. Bost) GIMENEZ Philippe, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis, THOMAS Michel, VAURIAC Bernard

Absents et excusés et procurations : BANCHIERI Philippe (absent, pouvoir à Michel Augeix), BOST Claude (absent, remplacé pour son suppléant Frédéric Gibeau), DOBBELS Michel (absent, a donné pouvoir à Sylvie Bosredon Cournil), DEGLANE Christine (absente, a donné pouvoir à Bernadette Lagarde), ESCLAVARD Anne-Sophie (absente, a donné pouvoir à Frédéric Dutheil), FAYOL Stéphane (absent, a donné pouvoir à Raphaël Chipeaux), HYVOZ Isabelle (absente, a donné pouvoir à J.François Bost), MAGNE Muriel (absente, pouvoir à Philippe Gimenez), SAERENS Grégory (absent, a donné pouvoir à Jean-Louis Faye), COURNARIE Pascal, COUTURIER Pierre-Yves, FAURE Michèle, JUGE Jean-Claude,

Monsieur Michel RANOUIL est désigné secrétaire de séance

Régularisation sur anomalies état de l'actif - budget annexe bâtiments

La note conjointe DGCL/DGFIP du 12/06/2014 relative à la mise en œuvre de l'avis du Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) n° 2012-05 du 18/10/2012 précise que les corrections d'erreurs, dans les collectivités territoriales relevant de l'instruction budgétaire M14, sont corrigées en situation nette en autorisant le comptable public à utiliser le compte 1068.

Le titre d'ordre budgétaire n° 72/2019 a été émis à hauteur de 4 701,01 € au compte 2811 en 2019 alors que les terrains ne sont pas amortissables.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le comptable public à utiliser le compte 1068 pour procéder aux écritures de régularisation suivantes :**

- o **débit du compte 2811 à hauteur de 4 701,01 € (n° inventaire "divers") et crédit du compte 1068.**

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 29 juin 2022
Le Président,

Michel AUGEIX

